

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt trois du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer Jean Dugardin sous la présidence de Monsieur Christophe CAUX, Maire, en suite de la convocation déposée le 10 avril 2026 au domicile des élus et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Monsieur Christophe CAUX, Monsieur Youssef BOUYA, Monsieur Philippe DORNE, Madame Mariane VETU, Monsieur Gilles WATERLOT, Monsieur Daniel HERMANT, Monsieur Geoffroy KACZMAREK, Madame Mélanie JAREK, Monsieur Sylvain GILLOT, Madame Malika LAMIA-OUBELLA, Monsieur Jean-Philippe PRZYBYLSKI, Madame Suzette KARAMUCKI, Madame Chloé LERAT, Madame Nawel DELRUE, Monsieur Teddy JACOTOT, Madame Nadine DUPIRE, Monsieur Frank VASSEUR, Monsieur Michel BERGER, Madame Sabrina FERON, Monsieur Gérard DUTKIEWICZ, Madame ANDRZEJEWSKI Annie, Monsieur LIMOUSIN Bruno.

Absents excusés : Madame Aurore FERNANDEZ qui donne procuration à Monsieur Geoffroy KACZMAREK, Madame Sandy GOMEZ GONZALEZ qui donne procuration à Madame Marianne VETU, Monsieur Cédric DE BOCK donne procuration à Monsieur GILLOT Sylvain, Madame Elise MASCLET donne procuration à Monsieur Philippe DORNE, Monsieur Ludovic DARTOIS donne procuration à Monsieur Youssef BOUYA.

Monsieur le Maire : - Bien, mesdames, messieurs, bonsoir. Il est 19 heures. J'ouvre donc cette séance de conseil municipal. Avant de procéder à l'appel, je vais proposer en désignation de secrétaire de séance Madame Chloé LERAT. Y a-t-il des objections ou des votes contraires ? C'est parfait. Je vais donc demander à Madame Chloé LERAT de procéder à l'appel.

Et donc, je vais demander à Madame Chloé LERAT de faire l'appel, s'il vous plaît.

Madame Chloé LERAT : Bonsoir à tous : Madame Chloé LERAT fait l'appel.

Monsieur le Maire : - Je vous remercie. Le quorum est atteint. Nous allons procéder au premier point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation du procès-verbal de la réunion en date du 17 avril 2026. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas. Je vous demande de procéder au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Compte rendu des décisions :

Le Maire : - Nous allons passer au point suivant, qui est le compte rendu des décisions. Vous les avez eues avec la note de synthèse. Y a-t-il des remarques ou des questions par rapport à ces décisions ? Non. Je n'en vois pas. Dont acte, on ne procède pas au vote sur des décisions qui ont été prises antérieurement. On va donc passer au point suivant, qui est la première délibération de ce conseil municipal.

Délibération n° 1 — Affectation des résultats de l'exercice 2025

Le Maire : - L'affectation des résultats de l'exercice 2025. Pour ce point, je vais céder la parole à Monsieur Youssef Bouya, adjoint aux finances.

Monsieur Youssef Bouya : - Merci, monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Comme vient de le signaler Monsieur le maire, en fait il convient de procéder à l'affectation des résultats, sachant que le compte de gestion et le compte administratif ont déjà été votés par la précédente mandature. Je me permets de vous faire une lecture du tableau que vous verrez affiché.

En section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice : 3 218 428 €
- Recettes de l'exercice : 4 496 330 €
- ce qui nous fait un Résultat pour l'année : + 1 277 902 €
- Résultat antérieur : 1 676 465 €
- Résultat cumulé à la clôture : 2 954 367,25 €

Concernant la section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice : 1 299 777 €
- Recettes de l'exercice : 905 482 €
- Résultat de l'année : - 394 295 €
- Excédent antérieur : 923 052 €
- Résultat cumulé à la clôture : 528 757 €
- Restes à réaliser autant en dépense qu'en recette : + 760 431 €

Résultat global : 3 714 799,25 €

Affectation proposée :

- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 300 000 €
- Résultats reportés en fonctionnement à hauteur : 2 654 367 €
- Résultat d'investissement reporté de : 528 757,74 €

Monsieur le Maire : - Y a-t-il des questions sur cette affectation des résultats ?

M. Franck Vasseur : Merci, bonsoir. Bonsoir Monsieur le Maire, donc la commune clôture donc cet exercice 2025 avec des marges plus confortables : 2 954 000 € d'excédent de fonctionnement, 528 000 € d'excédent d'investissement, 760 000 € d'excédent total de financement. Je me souviens — et c'est la première et la dernière fois que je ferai allusion à cette époque — d'une époque où vous étiez persuadés que la Cour des Comptes mettrait la commune sous tutelle. Je pense que la commune, comme je l'ai souligné, termine en clôture avec un excédent plus que confortable.

Donc, je mesure aussi — notamment ce matin, avec Monsieur Waterloo, lors de la visite de l'école Blum — combien notre commune souffre d'un manque cruel d'entretien.

Cet argent ira, je l'imagine, parfaitement bien dépensé. En affectant 300 000 € d'excédent de fonctionnement au compte 1068, vous renforcez la capacité d'investissement de la commune. Ma question est donc la suivante : à quelle opération, au pluriel, d'investissement prioritaire cette manne est-elle destinée ?

Monsieur le Maire : - Merci Monsieur Vasseur. Trois questions en une. Je vais répondre à la première sur les interrogations financières qu'on avait soulevé lorsque nous... et ce sera la dernière fois que j'y reviendrai au cours du mandat moi aussi. L'avant-dernière fois, je vais revenir en fin de conseil.

Mais le résultat de clôture, il s'entend sur la différence entre les recettes obtenues et les dépenses réalisées. En investissement, je ne bouge pas d'un iota. L'année dernière — vous pouvez reprendre le compte administratif voté à la précédente mandature juste avant les élections — on a déjà un résultat déficitaire de 394 000 €. Et pourtant, la première partie du versement EPF pour la Fosse Suite n'a pas été payée. 492 000 € n'ont pas été payés.

Vous voyez ? Donc, on a un excédent, oui, parce qu'on ne paye pas les factures. En fonctionnement, on a un excédent. À l'heure actuelle, sur les ordinateurs — s'ils redémarreraient parce que c'est un... bref — on est à 120 000 € de factures de travaux mairie non payées. On a 46 factures EDF non payées avec des montants conséquents. Donc on peut dégager tous les excédents qu'on veut. Un portefeuille, ça c'est comme un portefeuille privé : on ne paye pas les factures, ça reste bien sur le compte. Sauf qu'il va falloir les payer. Donc l'excédent, il existe, il est là. Je ne le nie pas mais une fois qu'on aura épuré et payé, ça va déjà compliquer la tâche.

Sur les 300 000 €, vous l'avez compris dans la première réponse : on a, et ça fait partie de l'ordre du jour de ce conseil municipal, la signature d'une nouvelle convention pour l'acte de cession du Carreau de la Fosse huit — 492 000 € qui n'ont pas été payés. Il y a aussi l'opération d'éclairage public qui reste à payer. Il y a d'autres opérations d'investissement qui vont être mises en place dès cette année, pas des investissements très lourds parce qu'il faut... C'est un budget — je ne peux pas employer le mot ici, je suis en direct et il y a du monde, mais "de transition", merci, c'est beaucoup plus approprié. Et c'est un budget qui ne nous appartient pas complètement à 100 %, parce qu'il y a une part d'héritage de ce qui reste à payer et une part de volontariat d'investissement de ce qu'on voudrait, nous, réaliser. On ne peut pas s'avancer trop dans les investissements tant qu'on n'a pas équilibré cette balance financière.

Au-delà de ça, les 300 000 €, oui, ils vont servir pour de l'investissement qu'on développera juste après cette délibération. Sur le budget, je laisserai la parole justement à Jean-Philippe pour les travaux. Il y a pas mal de petites choses qui vont se mettre en place grâce à cette dotation.

Des 300 000 euros. Mais l'excédent capitalisé, vous avez compris qu'il va surtout servir pour le Carreau de la Fosse Suite, le reste à payer de la rue Jaurès et de Lamendin.

Y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Qui est pour ? 21 pour. Je vous remercie.

Délibération n° 2 — Vote des taxes locales 2026

Monsieur le Maire : Délibération suivante : le vote des taxes locales.

Je ne vais pas refaire le débat. Juste en quelques mots : les impôts ne seront pas augmentés. Ils restent au même taux que les années précédentes. Je ne vais pas ressortir le discours sur la baisse des dotations. Effectivement, c'est le cas, mais ça nous force à plus de rigueur et à plus de travail dans les

recherches de financement, de subventions, de partenariats, de mutualisation et auxquels on refuse de faire contribuer et payer les Evinois.

Les taux :

- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 15,95 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,83 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,65 %

Tout n'est pas pour la commune. Ce taux à 90 % s'explique par le fait que depuis trois ans, avec l'ajournement de la taxe d'habitation, cette taxe a été compensée par une dotation au niveau du département. Il y a eu un cumul des taxes entre le département et la commune. C'est pour ça qu'on a des taux apparents élevés. C'est un taux général, pas le taux de la commune seul.

Y a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 6 Qui est pour ? 21.
Je vous remercie.

Délibération n° 3 — Budget primitif 2026

Monsieur le Maire : Délibération suivante : le budget primitif.

Comme annoncé précédemment, nous avons voté l'affectation des résultats et le taux d'imposition locale. Maintenant, je vais vous proposer, au travers de différentes lectures, d'adopter le budget pour l'année 2026. On va commencer par le fonctionnement.

Vous avez reçu au niveau de la... je ne sais pas si ça s'affiche. Voilà, ça s'affiche. Parfait.

Au niveau du fonctionnement :

- Dépenses : 3 870 590 €
- Recettes : 6 530 601,45 €

Un budget en suréquilibre. On a le droit au suréquilibre, tant qu'on est en suréquilibre plus.

Ce qui correspond en dépenses :

- Chapitre 011 — Charges à caractère général : 1 524 901 €. Ce sont toutes les charges courantes — gaz, électricité, eau, achat de petits matériels, alimentation, fêtes et cérémonies, assurances, prestations de services, recours aux sociétés extérieures, et j'en passe.

- Chapitre 012 — Dépenses de personnel : 2 053 300 €. Ce n'est pas que le personnel : les charges sociales sont incluses dans ce chapitre.

- Autres dépenses de gestion courante : 231 605 € — dépenses notamment de formation, indemnités des élus et cotisations.

- Dépenses financières : 40 950 € — il me semble que ce sont les intérêts sur les emprunts.

- Dépenses spécifiques : 100 €.

- Dotations aux provisions : 19 734 €.

En recettes :

- Excédent reporté : 2 654 000 €, reporté de l'année précédente

- ALSH, centres, cantine, impôts et taxes : 432 055 €

- Fiscalité locale : 1 772 304 €

- Dotations et participations (solidarité, communautaires, etc.) : 1 200 000 €
- Autres recettes de gestion courante : 72 835 €
- Autres produits : 600 €
- Atténuations de charges : 100 €
- Total hors report : 3 876 254 € — ce qui montre que sans excédent reporté, on est quasi à l'équilibre parfait à 6 000 € près.

- Total général en recettes : 6 530 601,45 €

Je vous propose soit de passer directement au détail de l'investissement et de poser des questions après, soit de poser des questions sur le fonctionnement maintenant. Vous préférez ?

Monsieur VASSEUR : Plus clair, oui.

Questions sur le fonctionnement :

Monsieur Vasseur : - On souhaiterait, dans un souci vraiment pédagogique et de compréhension, revenir sur quelques points du budget qui ont interpellé notre curiosité. Je vais commencer par la somme de 117 000 € affectée aux indemnités de vos adjoints et conseillers délégués. Sachant que, comme vous l'avez annoncé lors du conseil municipal d'installation — et j'avais souligné ça comme une action louable — le montant global avec les pourcentages revus à la baisse était de 95 000 €. Je voudrais savoir pourquoi il y a cette différence entre 95 000 € et 117 000 €.

Monsieur le Maire : - Je vais reprendre le grand livre de comptes. Sur ces 117 000 €, effectivement, ils ne correspondent pas aux 95 000 € annoncés lors de la première cérémonie de l'installation. On paie l'ensemble des indemnités de fonction à l'article 65-311. Sur cet article, sont payées notamment les indemnités des élus tous les mois, mais aussi la cotisation IRCANTEC des indemnités, la cotisation URSSAF, et la cotisation à la CARELL — un organisme de gestion d'indemnités pour les élus, une sorte de mutuelle pour résumer.

Si vous prenez le ratio de la précédente mandature — cinq adjoints, je crois, et un conseiller délégué à la fin — contre nous, sept adjoints et six conseillers délégués : la cotisation IRCANTEC monte à 206 € par mois, l'URSSAF à 883 € par mois, et la CARELL à 892 € par trimestre. Si vous rationalisez ça au nombre d'élus et multipliez par le nombre de mois et de trimestres, vous arrivez à cette somme. Il n'y a pas d'enrichissement personnel.

Monsieur Vasseur : - Non, non, non, je me doute. C'est juste que cette explication m'a rassuré.

Monsieur Michel BERGER : Bonsoir à toutes et à tous. Ma question concerne la ligne 615-221, l'entretien des bâtiments de la commune. Je vois qu'en prévisionnel vous avez mis 160 000 €. J'aurais voulu savoir si vous avez déjà affecté ces sommes à certains travaux ou si vous avez simplement une enveloppe.

Monsieur le Maire : - On est bien en fonctionnement, sur entretien et réparation des bâtiments publics. Effectivement, on a prévu beaucoup plus large. On se rend compte qu'il y a des grosses réparations à faire sur les toitures — notamment celle de l'école Blum et celle de la mairie. On s'est aperçu qu'il y avait des fuites.

Je vous assure, franchement, il y a deux grosses fuites dans le grenier et même un morceau de chevron qui est parti. Il y a des travaux prévus aussi de sécurisation au niveau de la toiture du service technique, où un morceau de pan risque de s'écrouler. Il y a d'autres petits travaux qui ne sont pas repris en

investissement mais qui seront reconduits en interne par les services techniques. Et d'autres travaux pour Gino Sana les abords des écoles. Donc c'est pour ça qu'on a prévu une enveloppe assez large. D'accord, avec un détail des travaux qui restent à définir.

Madame Sabrina FERON : - Je n'ose pas employer la phrase... les devis sont encore en cours. Mais oui, on fait avec les devis. En interne, les services techniques répondent très bien et rapidement. Ils ont les compétences pour le faire. On va beaucoup travailler en régie interne.

Monsieur Bruno LIMOUSIN : Pour la toiture de la mairie, vous ne pouvez pas faire jouer la garantie décennale ? Je pense que ça fait quand même moins de dix ans que ça a été fait.

Monsieur Jean-Philippe PRZYBYLSKI : Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous, effectivement on a vu ça. Effectivement, on a découvert ça — la toiture a été refaite — on est allé dans le grenier et on a découvert un chevron en train de s'effondrer. Je pense que les travaux ont été réceptionnés. Vous dire pourquoi ce morceau est en train de tomber, c'est assez compliqué. Au niveau des assurances et de la garantie décennale, il faudra étudier si c'est pris en charge. On peut faire marcher la décennale même si c'est réceptionné, il faut voir de quel ordre sont les désordres. C'est possible, mais il faut l'étudier. On l'a découvert cette semaine, donc on va s'y pencher. On ne pouvait pas accéder à cet endroit avant.

Monsieur le Maire : - on ne pouvait pas accéder au grenier avant.

Madame Sabrina FERON : Bonsoir. Je voudrais poser une question sur la masse salariale. Elle représente quand même 50 % du budget de fonctionnement, sachant que vous êtes en train de recruter un comptable. Je voudrais savoir la stratégie pour la maîtrise de l'évolution de cette masse.

Monsieur le Maire : Spoil en vue. Sur le personnel, il y a deux annonces parues actuellement. Ce sont des annonces statutaires, obligatoires, réglementaires, parce qu'on a des agents sous contrat depuis des années qui bénéficient de reconductions à 3 mois, à 6 mois. Ce n'était plus possible. On avait une agente comptable compétente sur un 30 heures : elle va être titularisée sur un 35 heures parce qu'on est une commune de près de 5 000 habitants, à minima il nous faut un comptable. Les services techniques, pareil, quelqu'un est là depuis plus de deux ans sous contrat en effectuant un travail formidable. Donc, il faut continuer dans cette ligne-là.

Dans cette ligne est budgétisée aussi une police municipale. On va recruter un policier municipal, prévu au niveau de ce budget sur le chapitre 012.

Il y a des jeux de balance : les personnes sous contrat passent sur l'article "titulaires", ou "stagiaires" en jargon comptable — ça fait un peu vase communicant. Ce qu'on dépense de moins en non-titulaires ou contractuels, on le reprend sur les titulaires.

Sur le 012 aussi, il y a les cotisations qui augmentent d'environ 5 % cette année. Et on a une vraie carence de personnel. On a un service urbanisme où on n'a pas d'agent, avec une société prestataire qui vient une demi-journée par semaine — alors qu'on a des gens tous les jours en mairie pour l'urbanisme. Ce n'est pas possible de dire aux gens "venez une fois par semaine pour votre dossier". La police municipale, c'était un engagement de programme.

Il n'y a pas beaucoup de turnover parce qu'on a des carrières longues. J'ai rencontré l'ensemble du personnel et je sens une réelle motivation et respiration. Mais derrière, il y a une vraie carence. On est un service public au service du public. Les économies de ce mandat ne se feront pas sur le personnel.

Elles se feront sur d'autres postes — énergie, gestion courante, location, gestion concédée — qui permettront de fluctuer et d'économiser, pour toujours avoir le meilleur ratio agent-population. Les compliments, c'est bien, mais à un moment il faut passer à des choses concrètes. La surcharge de travail d'un agent, c'est de la pénibilité. Le soulager avec un agent dédié, c'est lui enlever une tâche et lui permettre de se concentrer.

Madame Sabrina FERON : - J'entends ce que vous dites, mais je me posais la question du financement dans le futur. Ça fait déjà 50 % du budget de fonctionnement.

Monsieur le Maire : - Il ne faut pas parler de l'excédent — je parle du fonctionnement. L'édition du budget se base sur deux choses : recettes et les dépenses. Actuellement, sans l'excédent, on est quand même excédentaire de 6 000 €. On est sur un budget primitif, prévisionnel. On va repasser des décisions modificatives en cours d'année.

On peut toujours voir le verre à moitié plat ou à moitié vide. À 65 % de dépenses de personnel, on s'en sort. Ce n'est pas une raison, mais c'est une réalité. Le 012, le personnel, c'est juste une question de volonté politique : quel service veut-on rendre à la population ? On ne peut pas rendre un service correct à la population avec un sous-effectif. On l'a tous senti — entretien des espaces verts, des bâtiments publics, en termes d'accueil du public, suivi des dossiers. Si on est en sous-effectif, on est en carence de services rendus à la population. La mission prioritaire d'une mairie, c'est de rendre service au public.

Monsieur VASSEUR : - Il me semble que la Chambre Régionale des Comptes avait insisté sur la maîtrise de la masse salariale de la commune, qui était à 71-72 % au début de la mandature précédente. Je reconnais qu'il y a une baisse. Et je note aussi que les prestations de services ont augmenté. Comment justifiez-vous cette double augmentation ?

Monsieur le Maire : - La Chambre des Comptes, oui. Mais ce qu'elle mettait surtout en évidence, c'était une gestion alarmiste des finances où il n'y avait aucune dépense d'engagement. Le 012 était le cumul de cette gestion, avec ce million d'euros de factures à payer. Avoir ces impayés avait cumulé tellement d'autres charges que le 012 aggravait encore le besoin de financement. Il vaut mieux ne pas reconduire des contrats que ne pas payer les factures EDF. Donc trois contrats de moins. Et je rappelle qu'en 2020, il y avait 119 contrats et agents sur la commune, contre 49 aujourd'hui. On voit qu'on a de la marge sur le 012.

Sur la gestion concédée et les prestations de services : ça fait deux jours qu'on n'a plus de téléphone en mairie, plus d'ordinateur, plus de serveur, plus de photocopieur, plus d'internet, plus de wifi. Deux jours. C'est l'âge de pierre, je vous assure.

Pourquoi ? Parce qu'il y a six mois environ, il y a eu une intrusion au niveau informatique, un piratage. Les ordinateurs ne pouvaient pas répondre parce que, par mesure d'économie — ça part toujours d'un bon sens on n'a pas jugé bon de remplacer le serveur obsolète.

On n'a pas remis le service d'assistance. On a un firewall pour protéger le serveur, les données. Et sur ce filtrage informatique sont reprises les lignes téléphoniques, tout est en adresse IP avec les photocopieurs.

Depuis hier, il n'y a plus rien. Il y a cinq prestataires différents — l'un fait les écrans, l'autre internet, l'autre... On ne s'en sort pas, c'est le jeu de la patate chaude depuis deux jours.

Ça a eu le don de m'agacer terriblement aujourd'hui. J'ai appelé une société avec qui je travaille : c'est réglé pour demain. Parce qu'à un moment, il faut se donner les moyens. Venez voir les ordinateurs des filles de la mairie — les touches sont effacées, je vous assure. Donc c'est pareil pour le personnel : il faut se donner les moyens de travailler correctement avec de bons outils.

Le budget prévoit des ordinateurs en contrat de location sur trois ans — avec toutes les garanties, le remplacement en cas de panne, et en fin de contrat on peut même récupérer les machines pour les associations ou les écoles, elles sont obsolètes pour nous mais pas pour eux. L'année prochaine, ça va baisser drastiquement. Il y a aussi un marché qui est arrivé à terme : l'entretien des espaces verts. Les services techniques ont les compétences mais pas le matériel — une tondeuse adaptée au stade coûte 40 000 €, on est obligé de passer par des sociétés équipées. Ce qui libère du temps aux services techniques on le voit pour pouvoir œuvrer à autre chose.

Madame Sabrina FERON : Moi, j'ai encore une question, page 46, compte 63-513. "Autres impôts locaux". Je voudrais une explication sur ce compte.

Monsieur le Maire : - Taxe d'habitation pour la place Roger-Salengro — le Presbytère. 1 171 €, 674 €, 1 891 €... pour les années 2023, 2024, 2025. Comme quoi, parfois, l'excédent, il s'explique. Vous avez le grand livre en mairie, vous pouvez le demander — vous y trouverez le détail de toutes les factures, en dépenses comme en recettes si vous le demandez aussi.

Madame Sabrina FERON : - d'accord, merci

Monsieur le Maire : - De rien

Monsieur Gérard DUTKIEWICZ : Bonjour Mesdames, Messieurs, je voudrais revenir sur les charges à caractère général 011, sur la ligne transport urbain, dans le compte administratif 2025, il a été dit 17 848 euros alors que dans le budget primitif une augmentation de 151 % qu'est-ce qui peut justifier cette grosse augmentation ?

Monsieur le Maire : En trois mots, parce qu'on a payé moitié moins l'année dernière, il y a eu trois fois moins de factures de payées qui sont en attentes, tout simplement. Cette année on a prévu On a choisi de payer les factures de l'année dernière.

Madame Annie ANDRZIEWSKI : - Moi j'ai une autre question, bonsoir Mesdames, Messieurs, c'est au sujet des frais de colocs et séminaires et fêtes et cérémonies, l'augmentation.

Monsieur le Maire : - Vous me redonnez le numéro de compte, ce sera mieux pour moi. Frais de colocs et de séminaire.

Madame Annie ANDRZIEWSKI : - Frais de colocs et séminaire 6186 pour un montant de 4 000 euros et 6032 fêtes de cérémonies un montant compris entre 32 500 et 40 000 euros.

Monsieur le Maire : - Frais de colocs et séminaires, 4 000 euros, ça c'est un resto, ça !! Pendant que Mariane vous répond pour les fêtes et cérémonies, je vais regarder quel resto ?

Madame Mariane VETU : - Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire, en ce qui compte les dépenses des fêtes et cérémonies, c'est tout simplement que nous comptons faire plus de choses que l'ancienne mandature, vous avez eu la chasse à l'œuf, il y a en aura plus dans ce genre.

Madame Sabrina FERON : oui, juste une question, je croyais que c'était l'APE meresse qui organisait la chasse à l'œuf.

Madame Mariane VETU : - Non, c'est la municipalité l'a fait au sein de l'école, il y a d'autres animations qui vont arriver et très prochainement.

Monsieur le Maire : - Frais de colocs ou de séminaire, ça veut dire ce que ça veut dire, je ne peux pas vous dire plus, dans ce cadre là on repart sur le 65, pour la formation des élus ou on prendra une délibération. Comment se faire passer pour un intelligent quand on n'a pas la réponse. Ça serait pour la formation des agents.

Monsieur LIMOUSIN : J'aurais une question, à la page 45, la ligne 6247, transports collectifs. L'an dernier vous avez budgétisé 6 000 € et cette année vous avez mis 100 €. Qu'est-ce que vous entendez par "transports collectifs" ?

Monsieur le Maire : - C'est le transport du personnel...

Monsieur le Maire : - Ce que vous voyez là, c'est propre à la M57, ce sont les prévisions budgétaires de l'année dernière, pas ce qui a été réalisé. En 2024, il y a eu 5 400 € de dépensés chez Westel Voyage sur les groupes — c'était pour la piscine, autant pour moi. Mais ce n'est pas à cet article-là que ça doit être payé. Il y a eu une erreur d'imputation. Vous la retrouverez au 62-45 — "Transport de personnes extérieures" — pour transporter des personnes à l'extérieur.

Monsieur le Maire : - Y a-t-il d'autres questions sur le fonctionnement ? Il n'y en a pas ? Je vais passer la parole à Monsieur Bouya pour l'investissement.

Budget d'investissement :

Monsieur Youssef Bouya : - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de l'investissement, les dépenses financières s'élèvent à hauteur 292 200 € qui représentant le capital de l'emprunt.

Les opérations d'équipement se subdivisent comme suit :

- 493 000 € pour la Fosse huit
- 190 000 € pour la route de Zola
- 12 450 € de travaux acoustiques à la Maison pour tous
- 50 000 € de frais d'études, partagés entre la mairie et le Django

Pour les restants, environ 282 000 €, je laisse la parole à Jean-Philippe pour les détailler.

Monsieur Jean- Philippe PRZYBYLSKI : - Alors, au niveau des travaux, il va y avoir des travaux supplémentaires vis-à-vis des travaux de la mairie. On a besoin d'aménagements qui seront réalisés par nos soins, par le service technique. Il y aura également de l'investissement pour l'achat de matériel. Il y aura aussi 5 000 € environ pour du mobilier — tables, chaises, barrières — parce qu'on n'a pas assez de matériel et qu'aller chercher des chaises à droite à gauche, c'est assez compliqué. On souhaite avoir notre propre matériel.

Il y a un investissement de 10 000 € pour une nacelle — les formations CACES sont prévues, et la nacelle est importante parce qu'on a pas mal de travaux en hauteur. Avoir notre nacelle plutôt que de la louer à chaque fois avec les frais de transport, ça a un coût.

Il y a aussi un investissement 7 000 € environ pour des tondeuses et débroussailleuses. Actuellement les services techniques n'ont qu'une débroussailleuse — une seule pour tout le monde. Ils auront besoin aussi de perceuses parce qu'ils n'ont presque plus rien comme matériel.

Et 15 000 € de mobilier pour la mairie, parce que les bureaux sur lesquels les agents travaillent — honnêtement, ce n'est pas du matériel adapté.

Monsieur le Maire : - Je vais compléter la réponse de Jean-Philippe. Il y a aussi les travaux au niveau des bâtiments scolaires, le mobilier urbain et la signalétique, et les réseaux électriques.

Monsieur Youssef BOUYA : Sous-total : 1 320 240 €. Avec les restes à réaliser de 157 000 €, ça nous donne
1 477 946 € en dépenses d'investissement.

Pour les recettes : recettes financières 175 638 € (FCTVA et taxe d'aménagement), recettes d'équipement avec dotations 33 000 €, excédent de fonctionnement reporté 300 000 €, restes à réaliser 389 380 €. Total des recettes réelles : 898 000 €. En ajoutant l'excédent reporté : 1 658 450 €.

Police municipale :

M. Philippe DORNE : - Nous allons recruter également un policier municipal. Pourquoi maintenant ? Parce qu'on a eu une opportunité : on va pouvoir passer une convention avec la police municipale de Dourges, qui a déjà une police municipale existante. Ce policier municipal de grade gardien-brigadier, catégorie C — pourra être attaché à l'effectif de la police municipale de Dourges, ce qui étendra sa compétence territoriale à notre commune également. Initialement dans notre programme, on avait envisagé deux ASVT, mais la condition essentielle justement pour travailler en bonne synergie avec la Police municipale de Dourges est le recrutement d'un policier municipal.

Monsieur le Maire : - Et il y a aussi des caméras, Philippe.

Monsieur DORNE : - Et il y a aussi les caméras. Au niveau des caméras, c'est un sujet historique. On a attendu pendant la précédente mandature l'installation de caméras. Nous, on va assurer cette vidéoprotection. Il s'agit d'une caméra spécifique équipée d'un système LAPI — Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation — qui sera installée en entrée de ville à la sortie vers Oignies-Dourges. Elle permettra de contrôler, de visualiser notamment les poids lourds qui passent allègrement sans contrôle au sein de notre commune, et de répercuter ce visionnage sur la police nationale. On a eu une réunion d'ailleurs cette semaine avec la commandante de police du commissariat d'Hénin-Beaumont, qui souscrit à ce projet. Il faut savoir que maintenant on travaille en étroite collaboration avec les forces de police en leur apportant des outils de vidéoprotection. Investissement : environ 8 000 €. Elle sera installée probablement à la sortie vers Oignies-Dourges, où il n'y a plus de trafic poids lourds — enfin, pour lesquels on est impuissants. Actuellement nous n'avons aucun moyen de verbalisation dans la commune.

Monsieur le Maire : - Merci Philippe, y a-t-il des questions ?

Monsieur Michel BERGER : - Je reviens sur les études pour la mairie et le Django. J'imagine que ce sont des études de faisabilité ou d'APS. Pour la mairie, si j'avais compris, c'est pour étudier l'agrandissement. Mais pour le Django, qu'est-ce que vous comptez étudier ?

Monsieur le Maire : - Pour la mairie, oui, on est sur une APS ni plus ni moins, on passera directement après au définitif. La faisabilité est lancée, vous l'avez vu dans les décisions. Pour le Django, pareil — étude de faisabilité — parce que j'ai vu dans les courriers qu'il y aurait des champignons et un gros problème de toiture. Avant de dire "on va faire", il faut, c'est une obligation, cette étude de faisabilité. Est-ce que la structure peut porter ce qu'on veut y mettre ?

Monsieur Michel BERGER : - C'est une vérification de la structure ? Et votre projet c'est pour quoi faire ?

Monsieur le Maire : - Oui, oui. Sur ce qu'on veut y mettre, il faut savoir si c'est faisable et supportable au niveau structure. Nous, on souhaitait dans un premier temps faire des cellules commerciales en façade, avec l'accessibilité PMR réglée sur le côté. Mais ça fait trois ans maintenant, d'où l'étude.

Monsieur Michel Berger : Merci.

Monsieur le Maire : - Obligatoire et nécessaire.

Monsieur VASSEUR : - J'aurais simplement souhaité qu'on ajoute au mobilier urbain et au mobilier de la mairie, du mobilier scolaire. On a vu ce matin, avec Monsieur Waterlot, qu'une classe de l'école Blum a besoin de nouvelles tables et chaises pour une classe de CP. Je pensais que ce serait fait cette année.

Monsieur VASSEUR : - 30 000 €.

Monsieur le Maire : - 30 000 €, oui. Il y a 30 000 € de mobilier scolaire prévu au budget cette année.

Monsieur VASSEUR : - Merci Monsieur Waterlot, au nom de tous les élèves de la commune.

Monsieur le Maire : - D'autres questions ? Eh bien, je vous propose de passer au vote pour ce budget primitif 2026. Y a-t-il des abstentions ? 6 abstentions. Des votes contraires ? Je n'en vois pas. Qui est pour ? 21 pour. Je vous remercie.

Délibération n° 4 — Subvention de fonctionnement au CCAS 2026

Monsieur Le Maire : - Comme détaillé dans le budget qu'on vient de voter, il nous faut une délibération pour acter la subvention au CCAS. Elle va permettre le fonctionnement du CCAS, notamment la mise en place du panier des aînés, le colis des aînés, et surtout — parce que ce n'est pas que ça — la mise en place d'un vrai programme social. Les actions seront réalisées en cours d'année, et c'est Madame Fernandez qui en parlera beaucoup mieux lors du prochain conseil d'administration du CCAS.

Je vous propose d'octroyer au CCAS une subvention de 35 000 €, la même que l'année dernière.

Monsieur le Maire : - Y a-t-il des questions ?

Madame Sabrina FERON : - Oui, j'aurais une question sur les 35 000 €. Pourquoi ce choix-là, sachant que le CCAS a un excédent d'environ 44 000 € ?

Monsieur le Maire : - oui, La question est formidable. On a un excédent de 44 000 €... et on doit, 22 000 €... 21 000 € — voilà — en remboursement au PRE.

Madame Sabrina FERON : - Et les 21 000 €, ils sont déjà déduits des 44 000 € ?

Monsieur le Maire : - Non. Ils n'ont pas été payés, C'est pour ça qu'il y a un excédent de 44 000 — parce qu'ils n'ont pas été payés. Ah oui, ça diminue d'un coup. Parce que j'ai des recettes de fonctionnement CTF à 80 000 €, amendé l'année dernière par une décision modificative pour aller rajouter de l'argent parce qu'il fallait rembourser. L'argent a été touché par le CCAS, versé par l'État,

sous couvert qu'il y ait un agent au sein du dispositif de Programme de Réussite Éducative. L'agent est resté un mois. L'État reprend l'argent. Donc il faut qu'on rembourse. D'où l'excédent qui va diminuer.

Monsieur le Maire : - D'autres questions ?

Madame Sabrina FERON : - Vous mettrez quoi en place pour ce problème du PRE ?

Monsieur le Maire : - Alors, J'ai rencontré hier, lors d'une réunion avec le préfet et le sous-préfet, le délégué en charge du PRE local. Le PRE cette année, on ne peut pas de nouveau y prétendre de nouveau parce que les recrutements — on est trop tard dans le calendrier. On garde quand même l'avantage du dispositif sans actions possibles.

Le PRE se basait sur trois axes essentiels : réussite éducative, culture pour tous, et santé. Les actions n'ont malheureusement pas été portées — je ne vais pas développer. On va rencontrer de nouveau en septembre le délégué, et on pourra postuler pour un nouvel agent dans ce dispositif à partir de 2027, pour remettre en place toutes ces actions. Ce sont des financements donnés et des actions finançables à 100 %. C'est bête d'en être là.

Monsieur le Maire : - Plus de questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 5 — Subventions aux associations 2026

Monsieur le Maire : - Je laisse la parole à Mme Mariane VETU, adjointe aux associations, qui passera ensuite la parole à Monsieur Daniel HERMANT, adjoint aux sports.

Madame Mariane VETU : - Merci.

Alors, au niveau des subventions, avec Daniel, on s'est réunis assez rapidement pour étudier le dossier demandé aux associations. L'année prochaine, ce ne sera pas le même dossier parce qu'on compte le simplifier — c'est très lourd à remplir, ça donne énormément de données dont on n'a pas besoin. Les subventions ont été augmentées et, au minimum, maintenues. Les critères sont reconduits sur la base des années précédentes — c'était compliqué de faire autrement en aussi peu de temps. Ça va changer l'année prochaine.

On a des nouvelles associations :

- L'APE du collège de Leforest demande une subvention parce qu'ils reçoivent beaucoup de nos jeunes évinois : 300 €
- La Croix-Rouge : 300 €
- Les Amis d'Evin (nouvelle)

Au niveau des APE, on a augmenté leur subvention à 600 € pour chacune des trois APE.

Le don du sang : 600 €

Les anciens combattants : 950 €

Le comité des fêtes de la cité Cornuault est dormant, pas de demande.

Les DDEN : 250 €

Évasion Fantasy : 500 €

Les gardes d'honneur de Lorette : 500 €

La Lyre et l'école de la Lyre : 6 000 € + 2 400 € de subvention exceptionnelle.

Au niveau des coopératives scolaires — Blum, Dolto et Meresse — la première subvention habituelle reste à 850 € inchangée. Pour contrebalancer la subvention de 1 565 € accordée à Meresse l'an dernier pour une sortie scolaire, cette fois-ci les 1 565 € ont été attribués à l'école Blum pour équilibrer, et 650 € pour les deux autres écoles.

Les jeunes sapeurs-pompiers : 90 €

Les Belles d'Evin : 1 200 €

Voilà pour les subventions classiques et je passe la parole à Daniel.

Monsieur Daniel HERMANT : - Bonsoir à tous.

Pour l'AE Football : 11 500 € + 300 € de subvention exceptionnelle.

L'Amicale des Boulistes : 500 € + 250 € de subvention exceptionnelle.

La Gîte Évinoise : 500 €

Le Judo Club : 7 000 € + 700 € de subvention exceptionnelle.

Les Amis du Marais : 3 500 €

La Boule Noire : 500 €

Le Montaï : 1 900 € + 3 600 € de subvention exceptionnelle.

Le basket : 3 650 € + 650 € de subvention exceptionnelle.

Et enfin le Tennis Club : 4 500 €

Madame VETU : - Au total, on était l'année dernière à 56 385 €. Cette année, on va allouer 61 555 €, soit une augmentation de 3 770 €.

Monsieur le Maire : - Voilà les économies, - Y a-t-il des questions ?

Monsieur VASSEUR : - Je remercie la municipalité pour la subvention exceptionnelle à l'école Blum pour compenser. C'est une bonne idée. Juste une question — ce n'est pas pour embêter M. HERMANT— mais quand on a une subvention de 11 500 €, c'est quoi la subvention exceptionnelle de 300 € ?

Monsieur HERMANT : - La subvention exceptionnelle, elle a été demandée il y a déjà un petit moment. Ils avaient comme projet un bus pour ramener les enfants dans les parcs. Ils nous avaient demandé 2 000 €. On a accepté 300 € pour participer à ce déplacement pour les enfants.

Madame Sabrina FERON : - Moi j'aurais une question sur les critères. Vous êtes basés sur les anciens critères, je suppose pour les subventions.

Monsieur HERMANT : - C'est tout à fait ça, parce qu'on a vécu quelques jours... C'était compliqué de reprendre des critères vraiment individuels. Même pas possible.

Madame Sabrina FERON : - Donc il y aura de nouveaux critères pour l'année prochaine ?

Madame VETU : - Tout à fait. On va approfondir les critères. On va apprendre à connaître les associations, leur façon de travailler. Ce ne sera pas les mêmes critères non plus — dans le sport, ce n'est pas rien. Et si les critères changent, ça sera vu en commission, donc votre groupe pourrait participer sans souci.

Monsieur le Maire : - Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contraires ? Unanimité. Je vous remercie.

Madame Sabrina FERON : - Monsieur le maire, je suis désolée. Je ne peux pas prendre part au vote, parce que je fais partie d'une association. Donc il y aurait conflit d'intérêts. Je suppose qu'il n'y a pas que moi autour de la table avec un conflit d'intérêts.

Monsieur Le Maire : - C'est noté. À l'unanimité, moins les membres présents qui font partie d'associations.

Délibération n° 6 — Droit de formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés :

Monsieur le Maire : - Délibération numéro 6 : droit de formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés.

Vous l'avez vu dans le budget qu'on vient de voter : il y a une ligne dans le chapitre 65 sur les formations aux élus, devenues obligatoires au travers du renforcement du statut de l' élu local. On est contraint de mettre en place un nouveau barème.

Ce barème s'étend entre 2 % et 20 % de l'indemnité annuelle des élus. Ici, c'est 117 000 €, je crois. On a pris 5 % pour arriver à environ 100 000 € d'enveloppe formation.

La formation est obligatoire la première année pour les élus qui ont reçu une délégation, et elle est ouverte à tous. Conditions : choisir un organisme agréé par l'État qui dispense ces formations, adresser un courrier motivé pour une formation en rapport avec le rôle de l' élu, et que ce courrier me parvienne avant le 1er juin de l'année budgétaire. Une fois reçu, on mandate la société prestataire et vous pouvez aller en formation.

Monsieur le Maire : - Y a-t-il des questions ?

Madame Sabrina FERON : - Vous dites avant le 1er juin le courrier, mais vous avez reçu le catalogue de ces formations ?

Monsieur le Maire : - Pour l'instant, on n'a qu'un aperçu du catalogue de l'Association des Maires de France. Il suffit d'aller sur Google et de taper "Formation des élus", vous avez tout un panel de formations disponibles. Au même titre que les formations professionnelles, sauf que celles réservées aux élus doivent rentrer comme je l'ai dit précédemment dans un cadre strict d'organismes habilités par l'État.

Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 7 — Rétrocession amiable d'espaces verts avec SIA Habitat (résidence Raymond Renaud)

Monsieur le Maire : - Vous avez reçu avec la note de synthèse le plan annexé. Ce sont des délibérations qu'on prend en fonction des demandes de particuliers et des conventions entre propriétaires et SIA.

Il s'agit du numéro 7 et du numéro 14 de la rue Raymond Renaud. SIA Habitat propose d'accepter la rétrocession et l'intégration de ces parcelles — respectivement 103 m² et 40 m² — à la commune pour 1 € symbolique. C'est ce qu'on appelle des délibérations purement administratives pour remettre à jour le cadastre communal et complémentarément celui de Béthune qui l'instruit.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 8 — Acquisition des parcelles du Carreau de la Fosse Suite auprès de l'EPF

Monsieur le Maire : - On a reçu l'EPF cette semaine. Il s'agit ni plus ni moins d'un copier-coller de la dernière délibération prise lors d'un précédent conseil. Pourquoi la reprendre aujourd'hui ? Simplement parce qu'il y a un changement de mandature, un changement d' élu, et il y a une autorisation légale qui doit porter le nom du maire signataire.

On reprend les mêmes caractéristiques. C'est un très gros dossier et on y reviendra spécifiquement. Il y aura, au cours de cette année, au second semestre, la création d'une commission extra-municipale sur ce projet — on s'y était engagé en toute transparence. Vu la superficie — plus de 7 hectares — ça intéresse l'ensemble des administrés. Porte ouverte pour intégrer cette commission. Bien sûr, il y a la commune, la CAHC, l'EPF, l'ECT qui est un établissement foncier qui doit réhabiliter autour du chevalement, et d'autres partenaires.

Ce qu'on demande de signer aujourd'hui, c'est l'autorisation de signer cette acquisition sous condition de paiement en trois fois. Je vais résumer : une unité de l'année dernière n'a pas été payée — il faut la payer cette année. Et cette convention sous-entend que si aucun versement n'est effectué avant juin, on perd la condition d'échelonnement. Ça voudrait dire qu'on serait contraint de payer 1,5 million d'euros tout de suite. On n'est pas en capacité de le faire. Donc il faut absolument signer ça. Et derrière, surtout, porter un projet structurant sur cette emprise foncière.

Monsieur le Maire : - Y a-t-il des questions ?

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - Merci, Monsieur le maire. La Fosse Suite, ça fait parler beaucoup de monde. Le projet qui avait été annoncé, reporté... on verra bien. Actuellement, il y aurait deux phases en 2026 — la première sur les terrains non pollués, la deuxième au dernier trimestre sur les terrains avec pollution. Qui va gérer cette dépollution ?

Monsieur le Maire : - Pour l'instant, c'est l'EPF qui est porteur. Attention aux termes. On n'est pas sur des terrains dépollués. On est sur des spots de dépollution. Cette bande en rouge sur la carte de la phase 2, c'est une zone pour laquelle des analyses ont relevé des pics de pollution importants — cadmium et autres noms latins, énormément de concentrations. Ce ne sera pas dépollué complètement. Ce sont des spots. Une fois ces zones traitées, le terrain nous sera rétrocédé aussi.

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - Ça veut dire qu'on va mettre de la terre par-dessus ?

Monsieur le Maire : - D'où l'importance de prendre ce dossier à bras le corps. Je vous assure que les quatre feuilles qu'on m'a données jusqu'à présent ne vont pas résoudre le problème. Ça mérite un dossier beaucoup plus complet. J'ai rendez-vous à la CAQ la semaine prochaine, rendez-vous avec les autres acteurs. D'où la volonté de créer dès le second semestre cette commission extra-municipale, pour inviter tous les acteurs et les administrés qui pourront nous apporter des idées, voire une aide professionnelle.

Monsieur LIMOUSIN : - Concernant le prix d'achat, au départ c'était 1,8 million et aujourd'hui 1,5 million. Donc tant mieux pour nous.

Monsieur le Maire : - Tant mieux pour nous. On a quand même découvert de la pollution en plus.

Monsieur VASSEUR : - Oui, on a découvert l'existant.

Monsieur le Maire : - Tout à fait.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 9 — Recrutement des emplois saisonniers 2026

Monsieur le Maire : - Pour cette délibération, je passe la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur Gilles WATERLOT : - Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. C'est simplement pour les centres aérés de juillet-août. Il y a des emplois saisonniers recrutés par rapport au nombre d'enfants qui participeront au centre. Il y a lieu de prendre une délibération pour nous permettre de recruter ce personnel. C'est purement de la forme administrative et comptable. On mettra en place avec la commission scolaire et périscolaire un travail préparatoire à ces centres, en collaboration avec les futurs directeurs, pour y mettre un contenu adapté. Je n'en dis pas plus, on aura l'occasion d'y travailler avec les personnes intéressées.

Monsieur le Maire : - Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 10 — Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire : - Dernière délibération : modification du tableau des effectifs.

Comme voté au niveau du budget, vous l'avez en annexe pages 149-150. La différence avec votre tableau des effectifs habituel, c'est qu'on a créé une filière police municipale avec un agent de catégorie C. On est obligé de créer ce poste au tableau pour pouvoir ensuite passer une annonce légale sur "Emploi Territorial" via le centre de gestion pour le recrutement d'un agent en mutation. Uniquement ça. On n'ouvre pas de postes supplémentaires pour les agents titulaires — il y a largement le nombre suffisant de postes vacants.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - Oui, pouvez-vous nous expliquer ce tableau, qui est quand même très compliqué ? Il y a un effectif pourvu et des postes libres — ça fait quasiment du 50-50. Ça veut dire que le tableau actuel, c'était un tableau cible, en théorie ?

Monsieur le Maire : - Non. Pour être concret : en 2020, on était 119 agents. Vous l'avez là dans les tableaux non pourvus — ça représente ce qu'il y avait comme personnel à l'époque. Les postes n'ont pas été enlevés. On peut les fermer — il suffit d'une délibération de modification du tableau des effectifs. Voilà — on a deux agents de catégorie B partis en retraite, on laisse le poste ouvert, on ne reprend pas d'agent.

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - Donc le poste de Mathilde, désolé je ne connais pas son nom précisément, qui est partie en retraite sans être remplacée — le poste est toujours ouvert ?

Monsieur le Maire : - Oui. Dans quel but ? Exemple : on veut prendre deux agents — un au service administratif comptable et un au service technique. On n'a pas besoin d'ouvrir deux postes, ils sont

déjà ouverts. Après on peut être plus précis, mais si vous voulez, mon poste à moi il y a encore dedans. Comme quoi, il faut qu'on prenne le temps. On a trois semaines, mais on va le mettre à jour. Il faut fermer des postes. Être plus précis, c'est aussi être parfois contraint : si on a cinq agents au service administratif et qu'on bloque à cinq, en cas de besoin urgent il faudrait repasser en conseil municipal. Ça serait beaucoup plus contraignant. On garde une marge de manœuvre. En fin de tableau, vous avez les emplois non titulaires qui représentent surtout les animateurs — là, on est obligé d'être un peu plus vague : si on a 200 gamins au centre aéré, il faut l'effectif correspondant ; si on n'a que 20 inscriptions, on prend moins.

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - Une souplesse de 50 %, ça me paraît quand même énorme.

Monsieur le Maire : - Ça, on pourra l'ajuster. Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? 6 Qui est pour ? 21. Je vous remercie.

Questions diverses :

Monsieur le Maire : - Nous allons passer maintenant aux questions diverses. Questions reçues du groupe Evin Aujourd'hui Demain.

Question 1 — Localisation précise du projet de 65 logements rue Jean Jaurès

La question : « Suite à l'annonce d'un permis de construire pour 65 logements en R+2 et afin de faire taire d'absurdes rumeurs, peut-on savoir avec précision où est prévu ce projet au niveau de la rue Jean Jaurès ? »

Le Maire : - Je vais répondre à cette question très vite et y revenir en fin de conseil.

Question 2 — Rue Émile Zola : pistes de réflexion sur la mise en sens unique

La question : « Parmi les 75 engagements présentés pendant la campagne, le point 21 annonce une réflexion pour envisager de mettre une partie de la rue Émile Zola en sens unique. Sachant qu'un collectif s'était créé en 2021 et avait rencontré à plusieurs reprises la précédente équipe municipale, serait-il possible d'avoir connaissance des différentes pistes sur lesquelles vous vous êtes engagé à réfléchir ? »

Monsieur Philippe DORNE : - Oui, effectivement. Cette question rejoint la problématique de la rue Zola, évoquée bien souvent dans les précédents conseils dans la précédente mandature. Vous vous doutez bien que si nous avons mis cet engagement dans notre programme, c'est que nous avons déjà réfléchi à des solutions pour minimiser le stationnement problématique dans cette rue et favoriser les déplacements piétons — les gens étant parfois obligés d'emprunter la chaussée.

Je ne vous donnerai pas ces pistes aujourd'hui, parce que toute décision sera prise en concertation avec les riverains et ce collectif qui, je pense, est toujours en vigueur. On a réfléchi à une solution, mais on souhaite d'abord entendre les riverains, qui ont certainement des propositions à nous faire. On n'a pas la prétention d'avoir la science infuse. Il y a peut-être des aspects de la problématique auxquels on n'a pas pensé.

Ça fera partie des axes de travail de la commission sécurité — on a eu notre première réunion — et ce sera à l'ordre du jour de la prochaine commission. Michel Berger en fait partie.

Cette problématique est évidente. On va provoquer une réunion avec les riverains, mais je précise qu'elle se fera en temps utile, car ça fait seulement quatre semaines qu'on est en mairie. Mais elle fait partie de nos prérogatives en termes de sécurité.

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - C'est dans votre programme. Les riverains attendent depuis 2021.

Monsieur DORNE : - Je ne veux pas rappeler l'historique, mais il est bien précisé que la précédente équipe municipale a reçu à plusieurs reprises le collectif, et qu'en avril 2026, on ne peut pas dire qu'il y a grand-chose qui a été fait dans cette rue. Donc j'entends bien que les riverains attendent, mais ça fait quand même un bon moment qu'ils attendent.

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - Le comité a essayé de faire bouger les choses. On n'a pas attendu passivement. On a relancé X fois, vous en savez quelque chose par les questions diverses de la précédente mandature.

Monsieur DORNE : - Aujourd'hui, comme c'est présent dans votre programme, dans la campagne, je demande si on peut connaître vos pistes de réflexion.

Monsieur le Maire : - Question suivante :

Question 3 — Panneau d'interdiction moto-quad sur le terriil

Le collectif du terri signale que le panneau d'interdiction moto-quad, côté entrée STB, n'est plus là. De ce fait, les balades en motocross se sont multipliées ce week-end. Pourriez-vous remettre le panneau ?

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - Le panneau a été remis ?

Monsieur DORNE : - Non, il n'a pas été remis.

Monsieur DORNE : - Je vous assure, le panneau sera bien remis en place. Ce n'est pas d'aujourd'hui — moi-même je l'avais signalé lors d'un conseil municipal le 7 juin 2023, en transmettant les mêmes photos que vous nous avez transmises maintenant. Nous prenons bien sûr cette question en compte.

Et justement, cet après-midi, j'ai fait le tour avec M. DELELIS, responsable des services techniques, et deux représentants de la CAQ en charge des voiries et chemins, pour réfléchir au moyen de sécuriser les différents accès à la zone du terriil.

Trois accès principaux vont être traités :

1. L'accès à partir de l'entrée STB — où le panneau fait défaut, mais il faudrait être bien naïf pour croire qu'un seul panneau d'interdiction peut empêcher les quads et les motos.
2. Il y aura un renforcement pour limiter l'accès rue Saint-Exupéry, à côté du chalet du comité Elan.
3. L'accès en face du Cyrano.

La solution préconisée par les spécialistes de la CAHC : l'enfouissement de blocs de béton assez profond pour que les quads ne puissent pas les retirer avec des cordes — parce que les anciens blocs, ils mettent des cordes autour, un coup de quad et le bloc est retiré. Le risque zéro n'existera jamais, on ne peut pas garantir qu'il n'y aura plus de motos. Mais pour l'instant, rien n'a jamais été fait dans ce domaine.

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - Merci beaucoup.

Lecture publique du courrier de Mme Petit (ancienne Maire) — Droit de réponse

Monsieur le Maire : - Merci beaucoup, Avant de conclure ce conseil municipal et de redonner la parole aux personnes présentes, je souhaite donner lecture d'un mail que m'a adressé Madame PETIT, qui demande une lecture publique — ce que je vais faire en toute transparence, malgré le fait qu'elle ne l'a jamais fait lorsque ses adjoints avaient démissionné et demandé une lecture publique. La caméra est là. Mme Petit, moi, je le fais.

Je précise aussi que ce sera la seule et unique fois que je me prêterai à cet exercice. Il y a énormément de travail dans Évin. Je n'ai pas envie de dépenser mon énergie et mon temps à ça. Mais je pense qu'à un moment, il faut balayer devant sa porte et remettre l'église au centre du village — ce qu'on va faire ce soir une fois pour toutes.

Courrier adressé le 21 avril 2026 par mail, dont vous avez été, M. Vasseur, aussi destinataire.

Monsieur le Maire,

« Après avoir visualisé le conseil de ce jeudi 17 avril, plusieurs points m'interpellent.

Concernant le règlement intérieur, article 5, page 4 : le dépôt des questions orales était de 48 heures et non 72 heures. Contrairement à ce que vous avez indiqué, il y a donc un changement. ????

Concernant le CNAS, j'ai pris bonne note de votre volonté de faire bénéficier les retraités. Toutefois, comme déjà indiqué, au nom du principe d'égalité, il vous appartiendra d'en faire bénéficier l'ensemble des retraités.

Concernant la Fosse Suite, contrairement aux propos tenus, je vous invite à relire les comptes rendus dans lesquels figure expressément une information exhaustive, notamment sur la position de l'ABF par rapport à la clôture ou encore les travaux.

Enfin, mon principal étonnement porte sur la construction d'un collectif de 65 logements rue Jaurès, à côté d'Évipac, la voyette, à côté de Monsieur... [je ne donne pas les noms]. Or, contrairement à vos propos, je n'ai rien signé ni autorisé. Aucune décision n'a été prise sous la mandature et par mes soins, car le dossier était en cours d'instruction lors de ma fin de fonction. Bien au contraire, lors d'un rendez-vous avec M. Rogier de la société Pichet, le promoteur, je lui ai expressément fait part de mes plus vives réserves sur ce dossier et j'ai clairement affirmé mon désaccord total sur l'édification d'un bâtiment R+2. Il semble indispensable de rétablir la vérité sur ce dossier, car à plusieurs reprises vous affirmez en public que la décision avait été prise par mes soins, ce qui n'est absolument pas le cas. Ainsi, conformément aux dispositions applicables en matière de droit de réponse, je vous demande une lecture publique de ce mail lors du prochain conseil municipal qui se tiendra ce jeudi 23 avril. Veuillez agréer, monsieur le Maire, mes sentiments distingués. »

On va reprendre point par point.

Point 1 — Règlement intérieur, délai de dépôt des questions orales (48 h vs 72 h)

Monsieur Youssef BOUYA : - Je me permets de répondre sur ce point. Il n'y a pas de modification au sens d'une erreur, étant donné que c'est un nouveau règlement intérieur établi par nos soins. Premièrement, Il n'y a pas de modification par rapport au précédent, c'est un nouveau règlement intérieur. Deuxièmement, le passage de 48 à 72 heures, vous l'avez tous remarqué — nos réponses aux questions des habitants ne sont pas télégraphiées. Nos équipes humaines ont besoin de temps pour s'immerger correctement dans les dossiers. Quant au fond, notre règlement intérieur a été adopté à l'unanimité, contrairement à celui de la précédente mandature où il y avait eu des votes contraires.

Point 2 — CNAS et les retraités

Monsieur Gilles WATERLOT : - Quand Monsieur le Maire m'a fait part de ce courrier par rapport au CNAS, dans un premier temps je pensais que c'était un poisson d'avril. Je voudrais rappeler simplement que le CNAS pour les retraités, c'est Madame le Maire qui l'a supprimé — de mémoire en 2024 — avant quoi tout le monde en bénéficiait. Peut-être qu'il y avait eu une erreur administrative, parce qu'elle avait fait part de quelques retraités qui n'en bénéficiaient pas. Mais pour régler le problème de quelques personnes qui n'étaient pas inscrites ou mal inscrites, elle a tout simplement supprimé pour tous les retraités.

Je ne comprends donc pas du tout la remarque. J'ai l'impression que maintenant, elle veut nous donner des leçons. Alors que moi, j'étais intervenu — pas en tant qu'élus mais en tant que citoyen engagé. Je lui ai envoyé au moins deux ou trois courriers. Elle justifiait à l'époque que dans certaines mairies proches de mes idées politiques, les retraités n'avaient pas le CNAS — ce qui était totalement faux. Elle m'avait dit ça alors que Madame CUVELIER, Maire de Rouvrois, m'avait confirmé que chez elle, tous les retraités avaient le CNAS. J'avais dit : il y a peut-être une erreur, ou une erreur d'interprétation. Elle ne l'a jamais remis.

Nous, on va le remettre. Et je demanderai à Monsieur le Maire peut-être, le 1er mai dans son discours, d'affirmer aux agents retraités de la municipalité que ce sera remis pour l'ensemble des agents. Ça représentait à peine 2 000 € par an. C'était ridicule de le supprimer.

Donc je remercie Madame PETIT de nous faire cette remarque, parce qu'on va essayer de faire le travail qu'elle n'a pas fait, tout simplement.

Point 3 — Fosse Suite et la passation :

Monsieur Youssef BOUYA : - On a eu un ersatz de passation avec l'ancienne mandature où l'ensemble des dossiers étaient résumés dans l'équivalent d'une demi-page — telle que celle que je vous montre aujourd'hui. En effet, on attend toujours les dossiers, mais finalement on n'en a pas besoin, étant donné qu'on prend déjà rendez-vous avec les partenaires pour pallier ces défaillances.

Point 4 — 65 logements rue Jaurès : Madame PETIT affirme n'avoir rien signé.

Monsieur le Maire : - Je vais faire un point tout de suite. D'abord, mea culpa : je me suis trompé de 200 mètres. Ce n'est pas en face d'Évipac, c'est 200 mètres au-dessus — rue Jaurès, mais plus haut. Mais on reste bien sur un projet R+2 existant.

« Contrairement à vos propos, je n'ai rien signé ni autorisé ».

Monsieur le Maire : - Alors, on ne va pas aller plus loin parce qu'après ça va tourner au ridicule. J'ai ici les procès-verbaux de la société URBADS gérant les dossiers d'urbanisme :

- Dossier déposé le 25 novembre 2025.
- Certificat d'urbanisme signé par Madame Valérie PETIT le 25 novembre 2025.
- Cerfa de dépôt de permis de construire signé le 27 novembre 2025 par Madame PETIT.
- Dossier de complétude : 15 décembre 2025.

Il y a un numéro de permis de construire. Il y a une complétude de dossier. À l'heure actuelle, il n'y a plus qu'un seul prestataire qui n'a pas répondu. Les quatre mois d'instruction courent à partir du dossier de complétude du 15 décembre. La date de terminaison finale, c'est début juillet 2026.

Il faut une fois pour toutes arrêter de dire qu'il n'y a pas de documents. Ils sont là, signés par Madame PETIT. Je sais ce que je dis, j'affirme ce que je dis. Point, barre.

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - Peut-on savoir avec précision où c'est ?

Monsieur le Maire : - Ce n'est pas que je ne veux pas le dire franchement, c'est que je dois me situer géographiquement. Je suis du village, pas d'ici...

Monsieur le Maire : - rue Jaurès. Vous continuez la rue Jaurès, vous arrivez au stop face à la rue du Paradis. Vous le passez, vous continuez, et là vous faites 50 mètres. Je ne peux pas vous situer plus. Il y a des maisons, et entre des maisons, il y a un passage, à 50 mètres du stop.

Monsieur le Maire : - Exactement, c'est bien là où je pensais. Merci.

Clôture de la séance officielle

Monsieur le Maire : - Mesdames, messieurs, merci. L'ordre du jour est épuisé. Il y aura, pour l'ensemble des conseillers, à signer la dernière feuille du budget primitif, s'il vous plaît. Il est 20 Heures 59, la séance est levée. Je vous remercie.